



RÉUNION ORDINAIRE

DATE: Le lundi 19 juillet 2021

ENDROIT: Salle des pompiers de Sainte-Anne-de-Madawaska (Édifice municipal)

HEURE: 18 h 30

PROCÈS-VERBAL # 48

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance s'est ouverte à 18 h 30. M. Jean-Pierre Ouellet, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous. Monsieur Ouellet demande un tour de table afin que tous puissent se présenter.

Membres présents

OUELLET, Jean-Pierre, président
PELLETIER, Roseline
ROY, Paul
ROUSSEL, Lise
DESCHÊNES, Marcel
LEVESQUE, Josée
DOIRON, Michel
MARQUIS, Eric
MARTEL, Alain
SOMERS, Nicole
GIRARD, Sylvie
PARENT, Lisa, vice-présidente

Maire de la Communauté de Haut-Madawaska
Maire de Lac Baker
Représentant de DSL
Maire de Saint-Léonard
Maire de Grand-Sault
Représentante de DSL
Représentant de DSL
Maire suppléant d'Edmundston
Représentant de DSL
Mairesse de Saint-Quentin
Maire de Sainte-Anne de Madawaska
Maire de Rivière-Verte

Membres absents

ROUSSEL, France
LESVESQUE, Marcel

Maire de Drummond
Maire de la Communauté rurale de Saint-André

Personnels présents

THIBODEAU, Johanne
BELLEFLEUR, Lise
DUFOR, Catherine
CASTONGUAY, Marie-Eve
LEBEL, Richard

Directrice des finances
Adjointe à la direction
Directrice de la planification du service d'urbanisme
Directrice générale
Directeur du service de gestion des déchets solides

Invité

LEVESQUE, Tom
DUBÉ, Gail (arrive à 7h32)

Coordonnateur régional de la gestion des urgences, Région 1
Gestionnaire des services locaux

Public

1 membre du public

M. Daniel St-Germain

3. Divulgateion de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'a été déclaré.

4. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion générale du 19 juillet 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Suivi – Clarification de l'AGA du 24 juin 2021

Madame Marie-Eve Castonguay, prends quelques minutes afin de faire quelques clarifications suite à l'AGA du 24 juin dernier. Lors de la réunion ordinaire de janvier dernier, il y eut discussion de faire la présentation des états financiers avant les élections municipales et à la suite des élections, de procéder avec l'AGA. À la réunion du 28 avril 2021, étant donné qu'une motion fut prise pour accepter les états financiers 2020, la CSRNO est conforme avec la démarche de la présentation des états financiers de la firme comptable. Suite à l'AGA du 24 juin dernier, il y eut questionnement à savoir si le vote de quelques membres était légitime. Afin d'avoir des clarifications, la directrice des finances a eu des discussions auprès de M. Mario Leblanc et Mme Jennifer Thompson de la province.

Les explications reçues de ceux-ci ont été les suivantes :

Étant donné l'assermentation des nouveaux maires, Mme Roseline Pelletier était en plein pouvoir d'appuyer la motion du rapport du président.

Par contre, en ce qui a trait au vote des membres des DSL ceux-ci n'avaient pas le pouvoir de voter, que ce soit de proposer ou d'appuyer une motion. Leur mandat étant terminé depuis le 31 mai 2021. Nous avons donc la motion no.11 de l'AGA à reprendre. La motion était la suivante :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle :

11. Ratification des actes des administrateurs de la gérance et du personnel de la CSRNO depuis la dernière réunion annuelle

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. France Roussel, appuyée de M. Paul Roy et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'approuver et de ratifier que les membres du conseil d'administration doivent recevoir, pour leurs services, la même rémunération que 2020 lors de leur participation aux réunions au cours de l'année.

Pour se lire maintenant ainsi :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle :

11. Ratification des actes des administrateurs de la gérance et du personnel de la CSRNO depuis la dernière réunion annuelle

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Eric Marquis et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'approuver et de ratifier que les membres du conseil d'administration doivent recevoir, pour leurs services, la même rémunération que 2020 lors de leur participation aux réunions au cours de l'année.

ADOPTÉE

**** cette correction va aussi être apportée au procès-verbal de la réunion générale annuelle du 24 juin 2021.**

6. Rapport du comité de nomination et élection des dirigeants

À la demande de la directrice générale, un comité de nomination fut mis sur pied, étant donné le départ de M. Leblond, président du comité et de M. St-Amand, vice-président. Messieurs France Roussel et Marcel Levesque ont accepté de faire partie du comité en tant que président et vice-président.

Étant donné l'absence des deux membres du comité de nomination, il fut demandé au préalable à Mme Roseline Pelletier de faire la lecture du rapport en tant que présidente d'élection.

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que Mme Roseline Pelletier soit nommée en tant que présidente d'élection afin de faire la lecture du rapport produit par le comité de nomination.

ADOPTÉE

Conformément à l'article 2.6.1 (élection des dirigeants du conseil) au Règlement administratif procédural de la Commission de services régionaux Nord-Ouest, le comité de nomination composé de M. France Roussel, président du comité de nomination et maire de Drummond, et de M. Marcel Levesque, vice-président du comité de nomination et maire de Saint-André.

En accord avec le règlement administratif de la Commission de services régionaux Nord-Ouest, il fut convenu par le comité de proposer pour une période d'un an, les personnes suivantes :

Le maire de la Communauté de Haut-Madawaska, M. Jean-Pierre Ouellet, à la présidence de la CSRNO; Mme Roseline Pelletier demanda à trois reprises s'il y a d'autres nominations, aucune autre nomination n'a été proposée; M. Jean-Pierre fut élu par acclamation et accepta la présidence.

Étant donné qu'il y a deux membres intéressés à la vice-présidence
Mme Roseline demande à Mme Nicole Somers si elle désire encore le poste de vice-présidente.
Mme Somers se désiste du poste à la vice-présidence.

Mme Roseline demande à Mme Lisa Parent si elle désire encore le poste de vice-présidente.
Mme Parent accepte le poste à la vice-présidence.

La maire de la municipalité de Rivière-Verte, Mme Lisa Parent, à la vice-présidence de la CSRNO; Mme Roseline Pelletier demanda à trois reprises s'il y a d'autres nominations, aucune autre nomination n'a été proposée; Mme Lisa Parent fut élue par acclamation et accepta la vice-présidence.

Étant donné qu'il y a deux membres intéressés à siéger sur le comité exécutif en tant que représentant de DSL

Mme Roseline demande à M. Paul Roy s'il désire encore le poste, celui-ci cède la place.

Mme Roseline demande à M. Michel Doiron s'il désire encore le poste, M. Doiron accepta.

Le représentant de DSL, M. Michel Doiron, comme membre de l'exécutif de la CSRNO; Mme Roseline Pelletier demanda à trois reprises s'il y a d'autres nominations, aucune autre nomination n'a été proposée; M. Michel Doiron fut élu par acclamation et accepta de siéger sur le comité exécutif.

Les dirigeants sont élus par acclamation :
M. Jean-Pierre Ouellet, président
Mme Lisa Parent, vice-présidente
M Michel Doiron, membre de l'exécutif et dirigeant

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par Mme Roseline Pelletier, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport du comité de nomination, tel que présenté par Mme Roseline Pelletier.

ADOPTÉE

7. Nomination des signataires

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Michel Doiron et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU De nommer les officiers signataires suivants : Le président, la vice-présidente, la directrice générale. Pour le paiement de facture via Accès-D, la directrice des finances et l'adjointe à la direction s'ajoutent.

ADOPTÉE

8. Modifications au manuel de Règlement administratif procédural de la CSRNO

Voici la liste des modifications à apporter au manuel de règlement administratif procédural de la CSRNO.

Modification : Dans tout le document où il est inscrit **Commission de services régionaux** faire le changement pour se lire ainsi : **Commission de services régionaux Nord-Ouest**

Modification : Dans tout le document où il est inscrit **Commission** faire le changement pour se lire ainsi : **CSRNO**

Modification : Dans tout le document où il est inscrit **Loi sur les municipalités** faire le changement pour se lire ainsi : **Loi sur la gouvernance locale**

Faire l'ajout des Annexes **A, B, C et D**

Section 1. Définition

« ministre » S'entend du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux et s'entend également de toute personne qu'il désigne pour le représenter.

Pour se lire ainsi :

« ministre » S'entend du ministre des Gouvernements locaux et de la réforme de la gouvernance locale et s'entend également de toute personne qu'il désigne pour le représenter.

2.3 Composition du conseil

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux fournira à la Commission de services régionaux Nord-Ouest les noms et les coordonnées des personnes qui seront élues pour représenter les districts de services locaux.

Pour se lire ainsi :

Le ministre des gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale fournira à la Commission de services régionaux Nord-Ouest les noms et les coordonnées des personnes qui seront élues pour représenter les districts de services locaux.

2.4 Conseil d'administration

Enlever ce qui suit :

Étudier les documents (notamment divers rapports – dont des rapports annuels –, des versions préliminaires, des règlements administratifs et des procès-verbaux concernant les questions susmentionnées, des états financiers);

Pour être remplacé par ce qui suit :

Prendre connaissance et examiner la documentation relative à l'administration, aux réunions et aux finances de la CSRNO;

2.6 Dirigeants

2.6.1 L'élection des dirigeants du conseil de la CSRNO a lieu tous les ans à l'assemblée générale annuelle de la Commission. Le président et le vice-président peuvent être élus pour deux mandats additionnels d'une durée d'un an.

Pour se lire ainsi :

2.6.1 L'élection des dirigeants du conseil de la CSRNO a lieu tous les ans à l'assemblée générale annuelle de la Commission. Le président et le vice-président peuvent être élus pour trois mandats additionnels d'une durée d'un an.

(Selon la résolution de l'AGA du 7 juin 2017 – correction avait été omise)

5. Entériner la modification au Règlement administratif procédural de la CSRNO. Proposition pour accepter que le point 2.6.1 soit modifié pour se lire : « Le président et le vice-président peuvent être élus pour trois mandats additionnels d'une durée d'un an »

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond, appuyée de M. Paul Roy et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'entériner la modification au Règlement administratif procédural de la CSRNO

et d'accepter que le point 2.6.1 soit modifié pour se lire : « Le président et le vice-président

peuvent être élus pour trois mandats additionnels d'une durée d'un an »

ADOPTÉE

2.6.5 Vacances

Pour se lire ainsi :

2.6.5 Postes vacants

3.1.4 Mandat : Le mandat des membres d'un comité permanent peut être renouvelé à l'assemblée générale annuelle du conseil

Pour se lire ainsi :

3.1.4 Mandat : Le mandat des membres d'un comité permanent peut être renouvelé à l'assemblée générale annuelle du conseil et peut être renouvelé pour trois mandats additionnels d'une durée d'un an.

3.4 Comité exécutif

Pour se lire ainsi :

3.5 Comité exécutif

Ajout :

3.4 Comité de nomination

Le comité de nomination se compose d'au moins deux membres du conseil dont l'un est le président et le deuxième, le vice-président. Son rôle est de faire la proposition et la recommandation au conseil d'administration de nouveaux membres au sein du comité exécutif. Le mandat des membres d'un comité de nomination peut être renouvelé à la première réunion de l'année et les membres peuvent être élus pour trois mandats additionnels d'une durée d'un an.

En l'absence du président et du vice-président de ce comité, la CSRNO peut déléguer tout membre du conseil afin de faire la lecture du rapport de nomination.

5.1 Lieu des réunions

Les réunions et assemblées du conseil d'administration de la CSRNO et les réunions de tout comité du conseil peuvent se tenir n'importe où dans la région. Par résolution du Conseil intérimaire, celles-ci ont lieu à l'Édifice municipal de Rivière-Verte.

Pour se lire ainsi :

5.1 Lieu des réunions

Les réunions et assemblées du conseil d'administration de la CSRNO et les réunions de tout comité du conseil peuvent se tenir n'importe où dans la région. Par résolution du Conseil intérimaire, celles-ci ont lieu à l'Édifice municipal de Rivière-Verte, ou à tout autre endroit ou par tout autre moyen jugé convenable.

5.2 Réunions ordinaires

Le conseil peut, par résolution, déterminer une ou des journées chaque mois pour la tenue de ses réunions ordinaires à un moment et à un endroit précisés dans la résolution. Après l'adoption de cette résolution, aucun avis de convocation ne sera nécessaire avant chacune de ces réunions ordinaires.

Pour se lire ainsi :

5.2 Réunions ordinaires

Le conseil peut, par résolution, déterminer une ou des journées chaque mois pour la tenue de ses réunions ordinaires à un moment et à un endroit précisés dans la résolution. Après l'adoption de cette résolution, aucun avis de convocation ne sera nécessaire avant chacune de ces réunions ordinaires. (Selon la résolution de la réunion générale du 28 août 2019)

10. Horaire fixe mensuel pour réunion régulière

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. Michel Leblond et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que les réunions générales du CA de la CSRNO (si requise) se tiendront le quatrième mercredi du mois à moins d'indication contraire du président.

ADOPTÉE

5.4 Renonciation à l'avis

S'il le juge approprié, le conseil peut annuler une réunion ordinaire ou en changer la date au moins quatre semaines au préalable. Un administrateur peut renoncer à recevoir l'avis de convocation à toute réunion ou à invoquer toute irrégularité dans ledit avis.

Pour se lire ainsi :

S'il le juge approprié, le conseil peut annuler une réunion ordinaire ou en changer la date au moins une semaine au préalable. Un administrateur peut renoncer à recevoir l'avis de convocation à toute réunion ou à invoquer toute irrégularité dans ledit avis.

5.5 Participation par téléphone

Pour se lire ainsi :

5.5 Participation par téléphone ou visioconférence

5.11.1 Majorité simple.

Sauf disposition contraire ci-dessous, toutes les questions soulevées lors de toute réunion du conseil sont décidées à la majorité des voix.

Pour se lire ainsi :

Sauf disposition contraire ci-dessous, toutes les questions soulevées lors de toute réunion du conseil sont décidées à la majorité des voix. (50% des membres plus un, pour la table de la CSRNO nous devons avoir 8 membres votant à chaque réunion)

7.1 Bureau principal

551 rue main, Pièce 200
GRAND-SAULT, NB

Pour se lire ainsi :

36 rue Court, bureau 102
Edmundston, NB E3V 1S3

8.2 Indemnisation

Ajouter ce qui suit :

c) Tous devront signer l'Annexe C en référence à la confidentialité et non divulgation.

9.2 Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la CSRNO reçoivent la rémunération prévue à l'annexe **G-D**.

Il est également suggéré par les membres de faire la modification suivante :

Changer réunion/réunion générale pour réunion ordinaire partout dans le manuel (à l'exception de la motion qui avait déjà été adoptée).

Il fut mentionné de spécifier que dirigeant signifie la même chose que comité exécutif.

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Roseline Pelletier et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU DE modifier le manuel de Règlement administratif procédural de la CSRNO tel qu'indiqué ci-dessus.

ADOPTÉE

9. Procès-verbal de la réunion générale du 28 avril 2021 pour approbation

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis, appuyée de Mme Lisa Parent et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 28 avril 2021.

ADOPTÉE

9. a) Affaires découlant du procès-verbal

i) Suivi : Organisme Hôte – RIC-NO

Madame Castonguay fait une courte mise à jour suite à la demande d'être l'organisme hôte pour le RIC-NO. La CSRNO se voit dans l'impossibilité de combler cette demande et doit malheureusement refuser. Avec tous les nouveaux changements et les changements à venir et ayant besoin d'un système comptable différent, nous avons cru qu'il serait plus sage de consacrer notre énergie à nos services actuels.

10. Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 27 mai 2021 pour approbation

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Paul Roy, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 27 mai 2021.

ADOPTÉE

10. a) Affaires découlant du procès-verbal

i) Loi sur l'administration du code du bâtiment

Monsieur Ouellet et Madame Catherine Dufour font une courte mise en contexte. En automne dernier, la CSRNO a été informée des changements à venir relativement au Code national du bâtiment. La CSRNO a donc fait des recommandations et commentaires, mais aucune consultation n'a été effectuée auprès des CSRs et le ministère a refusé toute rencontre. Suite à la réunion du comité exécutif, des nouveaux développements dans le dossier ont eu lieu, des rencontres sont prévues avec les associations professionnelles des inspecteurs et urbanistes. La lettre que nous avons préparée afin d'exprimer nos commentaires et inquiétudes ne sera donc pas envoyée.

11. Résolutions : Pour le secteur de l'aménagement pour approbation

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Eric Marquis et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que

Pour le secteur des déchets solides et biogaz

- Que la CSRNO autorise le réinvestissement du CPG # 1N7SRR qui venait à échéance le 19 mai 2021 au montant de 26 344.92\$, dans un nouveau CPG # 1SJKPH d'une durée de 6 mois au taux de 0.31% qui était le meilleur taux disponible. Ce CPG viendra à échéance le 22 novembre 2021.
- Que la CSRNO autorise le réinvestissement du CPG # 1N7V1Y qui venait à échéance le 19 mai 2021 au montant de 349 205.47\$, dans un nouveau CPG # 1SJKRC d'une durée de 6 mois au taux de 0.31% qui était le meilleur taux disponible. Ce CPG viendra à échéance le 22 novembre 2021.
- Que la CSRNO autorise le dépôt du CPG # 1K1VC7 au montant de 115 419.46\$ (fonds de réserve en capital secteur Biogaz) ainsi que le dépôt du CPG # 1K1VFV au montant de 907 993.96\$ (fonds de réserve en capital secteur Déchets solides), qui sont venus à échéance le 4 juin 2021 dans deux comptes bancaires différents au taux de 0.35% chacun. Voici les taux qui étaient disponibles pour les CPG.

Terme CPG	Taux
90 jours non-encaissable	0,25%
6 mois non-encaissable	0,31%
9 mois non-encaissable	0,24%
1 an non-encaissable	0,30%
1 an encaissable	0,20%

- Lorsque nos 2 autres CPG mentionnés aux 1^{er} et 2^e points seront échus le 22 novembre 2021, nous pourrions regrouper les montants du fonds de réserve en capital secteur Biogaz, ainsi que regrouper ceux du fonds de réserve en capital secteur Déchets solides pour avoir l'option de meilleurs taux.
- Que la CSRNO autorise le remboursement du prêt de 2M\$ à la Banque Royale, vu que nous avons reçu la débenture dans notre compte courant de Uni Coopération Financière au montant de 1 985 272.76\$ le 17 juin 2021. L'écart entre le montant reçu et 2M\$ est un montant d'escompte conservé par la province. Ce prêt de 2M\$ était pour l'achat de bacs bleus de recyclage résidentiel ainsi que pour la construction du centre de transbordement.

ADOPTÉE

Résolution no 9

Suite à une motion dûment proposée par M. Paul Roy, appuyée de M. Alain Martel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que

Pour le secteur de l'aménagement

- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois d'avril à juin 2021. Le montant du virement de fonds se chiffre à 11 755.70\$ du compte 29434 ES-2 au compte courant 29434 EOP. L'écart entre le total des remboursements de 43 614.85\$ et le virement de fonds du compte bancaire de 11 755.70\$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par carte de crédit et /ou débit qui sont déposés directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce transfert fut approuvé le 12 juillet 2021 par deux signataires, soit Mme Johanne Thibodeau et M. Jean-Pierre Ouellet via Accès D de Uni Coopération Financière.

- Que la CSRNO autorise le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois d'avril à juin 2021, aux montants suivants :

○ Lac Baker	3 548.00\$
○ Communauté de Haut Madawaska	4 394.15\$
○ Rivière-Verte	360.00\$
○ Saint-Quentin	5 336.70\$
○ DSL	<u>29 976.00\$</u>
	<u>43 614.85\$</u>

ADOPTÉE

12. Rapport de correspondance

Il n'y a aucun rapport de correspondance ce mois-ci.

13. États des résultats au 31 mai 2021 pour approbation

Résolution no 10

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Doiron, appuyée de Mme Lisa Parent et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport des états des résultats au 31 mai 2021, tel que présenté par la directrice des finances.

ADOPTÉE

14. Session d'information et tournée municipale

La CSRNO organisera une session d'information avec les membres du CA, la date est à déterminer. Lors de cette session, il y aura, entre autres, les 3 directeurs de services ainsi que d'autres employés clefs de la CSRNO.

La CSRNO désire s'inviter et se déplacer dans les municipalités et communautés de notre territoire afin de rencontrer le conseil et les employés clefs. Une présentation des services offerts par la CSRNO sera alors donnée.

Demain, le 20 juillet, la CSRNO rencontre la municipalité de Saint-Quentin ainsi que leurs conseillers. Des démarches sont entamées avec la ville d'Edmundston.

Cette session sera adaptée à la demande de chacun afin de satisfaire l'ensemble des membres.

15. Prochaine réunion de la CSRNO

S'il y a une nécessité, la prochaine réunion ordinaire de la CSRNO sera le 25 août 2021.

16. Autres affaires

Monsieur Ouellet demande une minute de silence en la mémoire de M. François Picard, qui était le directeur général de la CSRNO de janvier 2013 à juillet 2019.

La phase verte approche à grands pas, M. Ouellet mentionne l'importance de recevoir le vaccin. Il est tout aussi important de sensibiliser les gens à la prévention ainsi qu'à la vaccination.

Tom Levesque en profite également pour prendre quelques minutes afin d'aviser les membres que cet automne, il désire commencer des rencontres en lien avec les mesures d'urgence.

Quelques questions furent posées en lien avec le géoportail de la CSRNO. Est-ce qu'il est mis à jour régulièrement? Est-ce que les membres ont encore accès? Est-ce que le plan des mesures d'urgence de toutes les communautés y est? Une vérification sera faite auprès d'Alaa Maaref, Coordonnateur à la géomatique de la CSRNO.

17. Ajournement

Résolution no 11

Suite à une motion dûment proposée par M. Eric Marquis et adoptée à l'unanimité, il fut
RÉSOLU D'ajourner la réunion à 19 h 51.

ADOPTÉE

.....
JEAN-PIERRE OUELLET
Président

.....
MARIE-EVE CASTONGUAY
Directrice générale

.....
LISE BELLEFLEUR
Secrétaire de séance